



Protection des policiers Un floutage nécessaire

Décembre 2019, UNITÉ SGP POLICE saisissait le sénateur Jean-Pierre Grand qui déposait un amendement interdisant la diffusion d'images supportant les visages des policiers.

L'amendement provoquait un vif débat au sénat, engageant le gouvernement sur les conséquences de telles images sur la vie des policiers et leurs familles.



**Moins d'un an plus tard,
le gouvernement nous a
entendu et nous suit !**

Il n'existe aujourd'hui aucune contrainte légale permettant aux policiers de demander le floutage de leur visage avant la diffusion des images afin de préserver leur anonymat qui est la garantie de leur efficacité mais aussi de leur sécurité.
Il est donc proposé de sanctionner la diffusion de l'image des forces de l'ordre en absence de leur accord.

LE FLOUTAGE DES VISAGES DES POLICIERS EST PRÉVU DANS LE PROJET DE LOI FAUVERGUE !



**Protection et floutage des visages des policiers,
UN DOSSIER UNITÉ SGP POLICE**

